

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCEEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
15/09/2022**L'an deux mille vingt-deux, le quinze-septembre,**

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14 h 00 à Baudinard sur Verdon sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	11 + 3	14
Total des voix : 17		

Date de convocation
02/09/2022

Délibération
n°22_09_B7_01**Etaient présents :**8 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons).1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (4 voix) : **Jean-Charles BORGHINI**

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix) :

Christophe BIANCHI (Durance Luberon Verdon Agglomération) ; **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon)**Ont donné pouvoir :****Porteurs d'1 voix :** **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougou) à **Michèle BIZOT-GASTALDI** ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines) à **Antoine FAURE** ; **Bruno BICHON** (Thorame basse) à **Paul CORBIER****Finalisation de la Charte du Parc naturel régional du Verdon**

Dans le cadre de la procédure de révision de la Charte du Parc, il s'agit de finaliser le dossier de demande renouvellement du classement du Parc que le Président du conseil régional proposera à l'enquête puis au vote des collectivités et transmettra in fine au Ministre de la transition écologique.

Il s'agira de mettre en forme deux documents constitutifs du dossier :

- La Charte : Suite à la finalisation des études préalables
- La synthèse : il est prévu de de publier une synthèse du document de base (mis en page ci-dessus) en une brochure de 40 pages. Public cible : Membres des commissions / Partenaires techniques et institutionnels / Élus municipaux et communautaires actuels et futurs.

Coût total : 18 000 €

Région : 14 400 €

Autofinancement : 3 600 €

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement
- Autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers,
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conformeActe rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication leLe Président
Bernard CLAP


DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCEEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
15/09/2022**L'an deux mille vingt-deux, le quinze-septembre,**

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14 h 00 à Baudinard sur Verdon sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	11 + 3	14
Total des voix : 17		

Date de convocation
02/09/2022

Délibération
n°22_09_B7_02

Etaient présents :

8 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons).

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (4 voix) : **Jean-Charles BORGHINI**

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix) :

Christophe BIANCHI (Durance Luberon Verdon Agglomération) ; **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon)

Ont donné pouvoir :

Porteurs d'1 voix : **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougou) à **Michèle BIZOT-GASTALDI** ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines) à **Antoine FAURE** ; **Bruno BICHON** (Thorame basse) à **Paul CORBIER**

Elaboration et animation du nouveau projet agro-environnemental et climatique (PAEC) du PNR Verdon pour la période 2023-2027

Le Parc naturel régional du Verdon, sur la période 2015-2020 (et avec un prolongement sur 2021) a animé en partenariat avec le CERPAM un projet agroenvironnemental et climatique sur son territoire.

Pour un montant total d'environ 2 millions d'euros et la contractualisation de 47 agriculteurs (éleveurs)/sociétés/entités collectives, ce PAEC a porté sur les grands enjeux suivants :

- Biodiversité en grandes cultures : préservation de l'Outarde canepetière sur le plateau de Valensole
- Biodiversité et surfaces herbagères et pastorales
- Enjeu DFCI dans le département du Var.

Le nouveau projet de PAEC 2023-2027 portera sur un périmètre d'intervention beaucoup plus étendu, s'appuyant sur le périmètre d'étude du nouveau projet de Charte du PNR 2024-2039 et pour partie le périmètre du bassin-versant du Verdon où le syndicat mixte exerce la compétence EPAGE pour la préservation et gestion des zones humides notamment. Le périmètre est également ajusté en fonction de celui des territoires voisins portant également un projet de PAEC, de manière à éviter tout chevauchement entre les différents PAEC.

Son périmètre a été défini en concertation avec ces derniers ainsi que le CERPAM. Enfin, les priorités d'animation pour la souscription de MAEC (priorités 1 et 2) ont été définies sur la base des zonages éligibles transmis par la DRAAF. Recouvrant en grande partie le camp militaire de Canjuers, l'autorité militaire a également été destinataire du projet de PAEC.

Au-delà du périmètre, le PAEC s'ouvrira à deux nouveaux enjeux.

Il répond aux 3 grands enjeux régionaux suivants :

- enjeu Biodiversité –Milieux spécifiques et préservation des espèces
- enjeu Biodiversité et systèmes herbagers et pastoraux
- enjeu Biodiversité et Défense des Forêts Contre les Incendies.

Rattachées à l'enjeu « Biodiversité –Milieux spécifiques et préservation des espèces », le PNR a souhaité également mettre en avant dans ce nouveau projet de PAEC, l'enjeu de préservation et gestion des zones humides et de leur cortège d'espèces associées.

Reconnu EPAGE et missionné par les intercommunalités pour définir et mettre en œuvre un plan de gestion stratégique des zones humides du bassin versant dans le cadre de la compétence GEMAPI, cet enjeu est particulièrement important pour le PNR, enjeu qui n'avait pu être porté dans le précédent PAEC.

... / ...

Le nouveau projet de PAEC poursuit et donne encore une dimension plus forte à la poursuite de l'animation de mesures agro-environnementales et climatiques au sein des espaces pastoraux, en particulier dans le contexte de changement climatique rendant nos parcours préalpins et estives plus vulnérables et, par ricochet, nos systèmes pastoraux. Ces mesures agroenvironnementales et climatiques doivent être un levier pour opérer une transition de pratiques vers davantage de résilience des systèmes pastoraux du territoire. La lutte contre la fermeture des milieux demeure également une problématique forte sur le territoire, en lien également avec les enjeux de restauration des continuités écologiques.

Les MAEC en faveur de l'Outarde canepetière ont porté leurs fruits sur la période 2015-2020 mais la situation de l'espèce reste fragile. Il importe de poursuivre et renforcer les moyens pour la préservation de ses habitats et prévenir les risques de mortalité liés aux interventions agricoles dans les couverts.

La survenue de deux nouveaux feux d'importance sur le territoire à l'été 2022 (2 800 ha environ brûlés) conduit également à renforcer les moyens de prévention et de lutte contre les feux de forêt, en s'appuyant notamment sur le pastoralisme pour l'entretien des coupures de combustible et le maintien des milieux ouverts.

Pour animer ce projet de PAEC qui sera déposé avant la fin septembre 2022 dans le cadre de l'appel à projets dédié aux projets agro-environnementaux lancé par la DRAAF, il est ainsi proposé de répondre également à l'appel à projet « pour les actions d'animation pour la mise en place des MAEC 2023-2027 en Provence-Alpes-Côte d'Azur ».

En partenariat avec le CERPAM, l'objectif est ainsi d'appuyer les agents du PNR Verdon pour l'animation des MAEC et le suivi de la mise en œuvre du PAEC ; et en apportant une expertise pastorale pour la rédaction des diagnostics pastoraux et des plans de gestion.

Une convention Chef de filat sera ainsi signée entre le PNR Verdon –chef de file- et le Cerpam, partenaire du PAEC, pour préciser et coordonner les différentes actions entre le Parc et le Cerpam du 1^{er} novembre 2022 au 15 septembre 2023.

Le plan de financement prévisionnel, pour cette demande de financements, est le suivant :

Coût total : 57 150 €
Etat (DRAAF) : 57 150 €
Autofinancement : 0 €

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (M. Bernard CLAP, administrateur du CERPAM au titre du réseau interparcs PACA ne prenant pas part au vote), les membres du Bureau :

- Approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement
- Autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers,
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération, ainsi que celles nécessaires pour déposer prochainement auprès de la DRAAF, le projet de nouveau PAEC du PNR Verdon pour la période 2023-2027.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

*Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le*

*Le Président
Bernard CLAP*


DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
15/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze-septembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14 h 00 à Baudinard sur Verdon sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	11 + 3	14
Total des voix : 17		

Etaient présents :

8 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons).

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (4 voix) : **Jean-Charles BORGHINI**

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix) :

Christophe BIANCHI (Durance Luberon Verdon Agglomération) ; **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon)

Date de convocation
02/09/2022

Ont donné pouvoir :

Porteurs d'1 voix : **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougou) à **Michèle BIZOT-GASTALDI** ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines) à **Antoine FAURE** ; **Bruno BICHON** (Thorame basse) à **Paul CORBIER**

Délibération
n°22_09_B7_03

Contrat territoire lecture – année 2

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon,

Dans le cadre de sa convention pluriannuelle signée en 2020 avec la DRAC, le Parc naturel régional du Verdon porte, avec l'association le Plancher des chèvres, un contrat territoire lecture pour une durée de trois années – mi-2020 à mi-2023.

Ce contrat vise à développer le livre et la lecture sur le territoire du Parc, et notamment les zones les moins structurées autour de la lecture publique. La zone de la Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon celle qui, au regard du diagnostic posé, n'est pas organisée en réseau et dont l'intercommunalité ne dispose pas de compétence culture, même si plusieurs acteurs du livre coexistent.

Les membres de la commission culture souhaitent maintenir l'action sur cette zone du territoire pour les trois années du contrat afin d'asseoir et de consolider les bases (cf. commission de novembre 2021).

Le projet pour l'année 2022 – 2023 s'oriente autour de 2 axes que l'on retrouve dans tout contrat territoire lecture :

- Accueil d'un auteur.rice en résidence (temps de résidence pour créer son œuvre + temps de présentation de son travail)
- Temps de médiation culturelle et artistique en lien avec l'auteur par des artistes.

Le projet se déroulera sur la commune d'Aups (collège et médiathèque), la commune de Régusse et/ou Tourtour (école), tout le long du premier semestre 2023, avec un appel à candidature et sélection à l'automne 2022 La restitution finale du projet aura lieu à l'occasion de la fête du livre à Aups le 15 avril 2023. Nous souhaitons, au travers de ces intervenants, questionner le thème « imaginer la société demain ».

Coût total TTC : 18 750 €
DRAC – Préfecture de Région (80 %) 15 000 €
Autofinancement (20 %) 3 750 €

Les dépenses envisagées : intervention des artistes pour la médiation culturelle, auteur en résidence, outil de communication, salaire Parc et Plancher des chèvres.

Le coût du bénévolat de l'association du Plancher des chèvres (affichage, scolaire, rendez-vous préparatoires, etc.) est affiché à titre d'information en plus de ce plan de financement à hauteur de 1 800 €

La DRAC nous a déjà versé la subvention pour cette seconde année du contrat.

... / ...

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement,
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers,
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme


Le Président
Bernard CLAP



SYNDICAT MIXTE DE GESTION
PARC NATUREL
RÉGIONAL DU
VERDON

DEL22_09_B7_03

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCEEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
15/09/2022**L'an deux mille vingt-deux, le quinze-septembre,**

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14 h 00 à Baudinard sur Verdon sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	11 + 3	14
Total des voix : 17		

Etaient présents :

8 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons).

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (4 voix) : **Jean-Charles BORGHINI**

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix) :

Christophe BIANCHI (Durance Luberon Verdon Agglomération) ; **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon)

Date de convocation
02/09/2022

Ont donné pouvoir :

Porteurs d'1 voix : **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougou) à **Michèle BIZOT-GASTALDI** ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines) à **Antoine FAURE** ; **Bruno BICHON** (Thorame basse) à **Paul CORBIER**

Délibération
n°22_09_B7_04**REGAIN - Qualité agroécologique des sols**

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon,

La démarche REGAIN, initiée en 2014 par l'union de quatre partenaires - Parc naturel régional du Verdon, Chambre d'agriculture des Alpes de Haute Provence, Société du Canal de Provence et chaire d'entreprises AGROSYS - vise à développer les pratiques agroécologiques sur le plateau de Valensole pour répondre aux enjeux environnementaux (pollution des eaux souterraines aux nitrates et pesticides, Natura 2000), paysagers et agronomiques avec notamment l'adaptation des exploitations dans un contexte de changement climatique. Parmi les différents axes de travail de REGAIN, le « réseau sol » constitue un véritable socle de la démarche. En effet une bonne qualité des sols (sols « vivants, riches en matières organiques) sécurise la production agricole, diminue les pollutions et leurs transferts vers les eaux souterraines et apparaît comme une solution d'adaptation et d'atténuation vis-à-vis du changement climatique. Ainsi, entre 2017 et 2021, le Parc du Verdon a animé un projet sur la « qualité des sols du plateau de Valensole », avec le concours financier de l'ADEME, de la Région PACA et du Département 04. Ce projet a permis de fédérer un groupe de 28 lavandiculteurs qui ont été sensibilisés et formés aux pratiques de préservation et d'amélioration de la fertilité des sols et dont les parcelles ont fait l'objet de diagnostics de sols en 2017 et 2019. Les études menées dans ce cadre ont mis en évidence l'intérêt agronomique et écologique de pratiques telles que la restitution des pailles de lavandin au sol et la mise en place de couverts végétaux entre les rangs de lavandin. Si plusieurs agriculteurs impliqués dans la démarche REGAIN ont commencé à adopter ces pratiques, ils sont encore nombreux sur le plateau de Valensole à ne pas avoir franchi le pas faute de références technico-économiques suffisamment étayées. La question de la fertilisation du lavandin en particulier, mérite d'être investiguée afin d'optimiser les apports d'engrais en maximisant la part apportée sous forme de matière organique. L'acquisition de références et le changement de pratiques agricoles se faisant sur le long terme, surtout lorsqu'il s'agit du sol qui est une entité évoluant lentement, il apparaît nécessaire de poursuivre les investigations menées sur les parcelles du réseau sol afin d'entretenir la dynamique locale et de démultiplier les pratiques agroécologiques en culture de lavandin sur le plateau de Valensole.

L'objectif du projet est de poursuivre l'animation du réseau sol de REGAIN sur la période 2023 – 2025 pour démultiplier les pratiques agroécologiques en culture de lavandin. Pour y répondre, il est proposé un plan d'action en trois axes :

- Enrichissement des références sur le lien entre pratiques agricoles - qualité des sols - résultats économiques des exploitations : grâce la sensibilisation et l'intégration de nouveaux agriculteurs dans le réseau, et à deux nouvelles campagnes d'analyses de sol en 2023 et 2025 associées à l'étude des pratiques agricoles
- Amélioration des connaissances sur les matières organiques utilisables localement et la fertilisation du lavandin : avec la poursuite des analyses menées sur les matières organiques (pailles de lavandin à différents stades de compostage) et les couverts végétaux, et la mise en place d'expérimentations pour tester différents scénarii de fertilisation en lavandin

- Diffusion des références acquises et formation des agriculteurs à l'adaptation au changement climatique : à travers des journées techniques, une vidéo et l'édition d'un guide technique

Les partenaires historiques du réseau sol sont associés à ce nouveau projet : CRIEPPAM, Chambre d'agriculture 04, SCP et INRAE. Le Parc se positionne en tant que chef de file.

Le budget prévisionnel inclut les prestations (intervenants extérieurs, analyses de sol, frais de communication) et le temps de travail des partenaires. Le temps de travail de l'agent du Parc est quant à lui exclu de ce dossier puisqu'il fait l'objet d'un mi-temps financé par l'Agence de l'Eau dans le cadre du contrat de rivière Verdon. Il est estimé à 112 jours sur l'ensemble du projet (soit ± 38 jour/an) ce qui représente 26 880 €.

Coût total TTC :	150 220,84 €
ADEME (70 %)	105 154,59 €
REGION (10 %)	15 022,08 €
Autofinancement (20 %) <i>Partagé entre les partenaires</i>	30 044,17 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement,
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers,
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

Le Président
Bernard CLAP



DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCEEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
15/09/2022**L'an deux mille vingt-deux, le quinze-septembre,**

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14 h 00 à Baudinard sur Verdon sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	11 + 3	14
Total des voix : 17		

Etaient présents :

8 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Alette RUIZ** (St Julien le Montagnier) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons).

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (4 voix) : **Jean-Charles BORGHINI**

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix) :

Christophe BIANCHI (Durance Luberon Verdon Agglomération) ; **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon)

Date de convocation
02/09/2022

Ont donné pouvoir :

Porteurs d'1 voix : **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougou) à **Michèle BIZOT-GASTALDI** ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines) à **Antoine FAURE** ; **Bruno BICHON** (Thorame basse) à **Paul CORBIER**

Délibération
n°22_09_B7_05

Candidature LEADER programme 2022-2027

L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour les territoires souhaitant candidater sur la prochaine génération de programme LEADER 2022-2027 est sorti en mars de cette année. Après un travail de bilan fait avec le comité de programmation du programme LEADER actuel, et un premier échange avec la Communauté de communes Alpes Provence Verdon qui porte administrativement le programme sur l'intérêt et l'opportunité de mettre en place une nouvelle génération de programme sur le Verdon, il a été décidé en mai de répondre positivement à l'AMI.

Par la suite, la CCAPV a demandé des crédits Europe/Région pour accompagner la construction de la candidature de notre territoire, via le recrutement d'un bureau d'étude et la mobilisation de la cheffe de projet du programme actuel.

Un travail important de diagnostic de territoire, de concertation et d'analyse des enjeux pour les 7 ans à venir a été mené dans l'été, compte tenu du calendrier imposé par l'autorité gestion des fonds européens. Des réunions ont ainsi eu lieu en août avec les partenaires techniques, mais aussi 6 réunions publiques (Annot, St-André, Castellane, Villecroze, Riez, Régusse) pour associer à la démarche acteurs privés, élus et habitants du territoire. Les intercommunalités ont été mobilisées à toutes les étapes, aux comités techniques et aux comités de pilotage de la candidature.

Le dossier de candidature doit être rendu pour le 30 septembre 2022. Des phases d'analyses des candidatures, d'audition et de concertation avec les territoires sont prévues à l'automne. L'autorité de gestion arrêtera par la suite les compléments à apporter aux dossiers pour un rendu final de candidature au 31 décembre 2022. Les territoires retenus pour bénéficier des crédits du prochain programme LEADER seront amenés à conventionner d'ici la fin du 1^{er} trimestre 2023 et devraient pouvoir programmer les premières opérations à partir de juin 2023.

Une présentation du territoire envisagé, du diagnostic, des grands enjeux visés et de premiers axes d'intervention est faite en séance.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau

- valident le dépôt de dossier de candidature LEADER 2022- 2027 qui serait porté administrativement par la CCAPV et co-porté/co-animé par le Parc du Verdon
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

Le Président
Bernard CLAP



DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCEEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
15/09/2022**L'an deux mille vingt-deux, le quinze-septembre,**

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14 h 00 à Baudinard sur Verdon sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	11 + 3	14
Total des voix : 17		

Etaient présents :

8 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Alette RUIZ** (St Julien le Montagnier) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons).

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (4 voix) : **Jean-Charles BORGHINI**

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix) :

Christophe BIANCHI (Durance Luberon Verdon Agglomération) ; **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon)

Date de convocation
02/09/2022

Ont donné pouvoir :

Porteurs d'1 voix : **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougou) à **Michèle BIZOT-GASTALDI** ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines) à **Antoine FAURE** ; **Bruno BICHON** (Thorame basse) à **Paul CORBIER**

Délibération
n°22_09_B7_06

Désignation d'un représentant du Parc naturel régional du Verdon à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Durance

L'arrêté inter préfectoral fixant le périmètre du SAGE Durance, constitué de 359 communes, a été signé le 10 décembre 2021. Le périmètre du SAGE Durance, suite à la concertation menée en 2017-2018, ne comprend pas le bassin versant du Verdon : le périmètre du SAGE Durance a été « détourné » des périmètres des SAGE existants sur le bassin versant de la Durance, le Verdon et le Calavon-Coulon. Certains sujets nécessitant cependant d'être traités à l'échelle du bassin versant (enjeux de gestion de la ressource du système Durance Verdon notamment), un inter sage sera mis en place.

La constitution de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Durance est actuellement en cours. Le collège des collectivités comprend un siège pour le Parc naturel régional du Verdon.

Il est également prévu d'avoir des « personnes associées » et des « personnalités qualifiées », qui seront invitées à participer à la CLE, sans droit de vote : le Président de la Commission Locale de l'Eau du Verdon fera partie des personnes associées.

Par courrier en date du 2 août, Mme la Préfète des Alpes-de-Haute-Provence a sollicité le Président du Parc naturel régional du Verdon pour la désignation d'un représentant au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Durance, cette désignation étant attendue pour le 15 septembre 2022.

Afin de réduire la fréquence des modifications de la CLE, une désignation « es qualité » est suffisante.

Il est proposé aux membres du Bureau de désigner un représentant du Parc naturel régional du Verdon au sein de la CLE du SAGE Durance.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau désignent **le Président du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon** pour siéger au sein de la **CLE du SAGE Durance**.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

Le Président
Bernard CLAP



REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
15/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze-septembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14 h 00 à Baudinard sur Verdon sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	11 + 3	14
Total des voix : 17		

Etaient présents :

8 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons).

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (4 voix) : **Jean-Charles BORGHINI**

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix) :

Christophe BIANCHI (Durance Luberon Verdon Agglomération) ; **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon)

Date de convocation
02/09/2022

Ont donné pouvoir :

Porteurs d'1 voix : **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougou) à **Michèle BIZOT-GASTALDI** ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines) à **Antoine FAURE** ; **Bruno BICHON** (Thorame basse) à **Paul CORBIER**

**Délibération
n°22_09_B7_07**

Adhésion au Service Intercommunal d'Aide au Classement et à la Valorisation des Archives

Vu l'article L452-40 du code général de la fonction publique autorisant les centres de gestion à assurer à la demande des collectivités et établissements situés dans leur ressort territorial une mission d'archivage

Vu les délibérations en date du 23/05/2003 et du 12/04/2022 du Centre de gestion des Alpes de Haute Provence

Le Président expose,

Par délibération en date du 21 avril 2015, le syndicat mixte de gestion du PNR Verdon a adhéré au service intercommunal d'aide au classement et à la valorisation des archives proposé par le centre de gestion des Alpes de Haute Provence

La collectivité adhérente peut obtenir de ce service :

- ✓ *un diagnostic sur les travaux à réaliser (permettant l'évaluation du coût de l'opération) et organisation ;*
- ✓ *le classement des fonds dans le respect des méthodes de classement ;*
- ✓ *la rédaction d'instruments de recherche ;*
- ✓ *l'informatisation des données ;*
- ✓ *la préparation des éliminations et rédaction des bordereaux visés obligatoirement par le Directeur des Archives départementales ;*
- ✓ *la formation du personnel de la collectivité à la gestion courante des archives et conseil en matière de communicabilité ;*
- ✓ *le conseil pour le conditionnement des documents et la préparation de ceux nécessitant une restauration ;*
- ✓ *l'assistance au déménagement de salles d'archives ;*
- ✓ *le récolement ;*
- ✓ *l'assistance dans la gestion des documents numériques ;*
- ✓ *la participation à la mise en valeur de ce patrimoine communal par tout moyen ou support (exposition, CD-ROM, publication, actions pédagogiques, soirées lecture...).*

L'adhésion au service n'entraîne aucune charge permanente pour la collectivité adhérente ; sa participation aux frais de fonctionnement du service d'aide au classement sera fixée conformément à la délibération annuelle du Conseil d'Administration du Centre de Gestion relative aux tarifs des services facultatifs.

Le tarif par journée d'intervention s'élève à 340 € pour l'intervention d'un archiviste pour 2022.

... / ...

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a, lors de sa réunion en date du 12 avril dernier, approuvé un nouveau modèle de convention afin de le mettre en adéquation avec l'offre de service déjà proposée (*assistance au déménagement de salles d'archives et récolement réglementaire*) **et surtout proposer une nouvelle prestation de plus en plus demandée par les collectivités, à savoir l'assistance dans la gestion des documents numériques**. Ce fut également l'occasion d'y ajouter les mentions relatives au Règlement Général sur la Protection des Données (*RGPD*).

Considérant que le syndicat mixte doit réorganiser ses archives et que les conseils de ce service lui seraient très utiles, il est proposé aux membres du Bureau de valider la nouvelle convention ainsi proposée par le centre de gestion.

Entendu l'exposé du Président ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- décident de poursuivre l'adhésion au service intercommunal d'aide au classement et à la valorisation des archives proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-de-Haute-Provence
- approuvent la nouvelle convention d'adhésion et autorisent le Président à la signer
- disent que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2022 et aux budgets suivants.
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le


Le Président
Bernard CLAP



DEL22_09_B7_07

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCEEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
15/09/2022**L'an deux mille vingt-deux, le quinze-septembre,**

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14 h 00 à Baudinard sur Verdon sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	11 + 3	14
Total des voix : 17		

Etaient présents :

8 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons).

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (4 voix) : **Jean-Charles BORGHINI**

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix) :

Christophe BIANCHI (Durance Luberon Verdon Agglomération) ; **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon)

Date de convocation
02/09/2022

Ont donné pouvoir :

Porteurs d'1 voix : **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougou) à **Michèle BIZOT-GASTALDI** ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines) à **Antoine FAURE** ; **Bruno BICHON** (Thorame basse) à **Paul CORBIER**

Délibération
n°22_09_B7_08**Convention de partenariat pour le renouvellement d'une mission inter-parcs pour le développement de la marque « valeurs Parc » sur les produits agricoles**

Les Parcs naturels régionaux de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur ont développé des modes de coopération afin de mutualiser leurs réflexions et leurs moyens sur des projets et sujets qui leur sont communs.

Ainsi, en complément des projets que chaque Parc naturel régional porte sur son territoire, des dynamiques « inter-parcs » sont aussi développées et ce pour plusieurs raisons :

- ✓ Asseoir un ancrage régional à l'action
- ✓ Mutualiser des moyens
- ✓ Partager des compétences, des expériences et des savoir-faire

En 2019, le Parc de Camargue (réfèrent sur la thématique agricole au niveau de l'inter-parcs régional et au niveau fédéral) a porté une mission financée par l'association régionale des Parcs de la Région Sud afin de définir les grandes priorités à porter collectivement. La question du développement et de la promotion de la Marque Valeurs Parc et plus largement des produits agricoles est ressortie comme prioritaire, et il est apparu nécessaire de recruter un chargé de mission afin d'animer le travail mené sur ces thématiques. Ainsi, en Janvier 2021, un chargé de mission Marque a été recruté afin d'assurer le lancement effectif de la mission de « Promotion et valorisation des productions agricoles dans le cadre de la Marque « Valeurs Parc » ». Cette mission a bénéficié de l'appui d'un stagiaire en marketing sur une durée de 6 mois. Ce recrutement a fait l'objet d'une convention entre les Parcs naturels régionaux de la région Sud, prévoyant notamment une participation financière de chacun des Parcs à hauteur de 5 500 €.

En 2021 l'action a permis de structurer un fonctionnement commun avec : la relance de l'animation de l'inter-parcs agriculture, la création des groupes de travail thématiques viticulture et communication, l'organisation d'un séminaire régional marque Valeurs Parc, la création de relations de travail avec les représentants de la Région et la participation aux commissions et groupes de travail nationaux avec la Fédération des Parcs et l'OFB. Le travail sur les référentiels s'est concentré sur la viticulture avec l'animation d'un groupe thématique et l'organisation de réunions locales rassemblant les acteurs de la vigne et du vin. Enfin, sur le volet communication, le travail mené a abouti à la création d'un groupe thématique communication, la réalisation d'un sondage sur les attentes et besoins en outils de communication des chargés de mission agriculture et des bénéficiaires de la marque, et à des propositions d'outils de communication à développer.

La stratégie marque Valeurs Parc proposée pour 2022-2023 s'inscrit dans la continuité du travail engagé en 2021, afin de permettre un développement de la marque et de son réseau de bénéficiaires dans le domaine agricole sur les territoires des Parcs naturels régionaux de la région Sud. Cette action s'articulera autour de 4 actions :

- 1- Déploiement de la stratégie commune interparc de la marque « Valeurs Parc »
- 2- Développement d'une méthode commune de mise en place des référentiels sur la base d'un partage d'expériences et de réalisation des audits

... / ...

- 3- Mise en place du réseau régional des agriculteurs marqués et engagement d'une dynamique inter-parcs de la marque
- 4- Valorisation de la marque « Valeurs Parc »

Coût total TTC de l'emploi mutualisé porté par le Parc de Camargue pour le compte du réseau : 49 500 €
Montant maximum de la participation de chacun des 9 parcs : 5 500 €

Cette convention prend effet à la signature, par la Présidente du Parc de Camargue, de l'arrêté portant recrutement du Chargé de mission dédié (1er mai 2022). Elle est conclue pour une durée permettant de couvrir les 12 mois de mission (terme échu du contrat : 1er mai 2023) et le délai administratif pour régler l'ensemble des remboursements estimé au 30 septembre 2023.

Elle sera renouvelable quatre fois, sous réserve du financement de la mission par les neuf Parcs concernés, lequel financement fait l'objet, pour chaque année, d'une délibération de chaque Parc.

Entendu l'exposé du Président ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent le renouvellement de cette convention dans les conditions exposées,
- autorisent le Président à signer la convention ainsi que toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

*Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le*

*Le Président
Bernard CLAP*



DEL22_09_B7_09

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCEEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
15/09/2022**L'an deux mille vingt-deux, le quinze-septembre,**

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14 h 00 à Baudinard sur Verdon sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	11 + 3	14
Total des voix : 17		

Etaient présents :

8 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons).

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (4 voix) : **Jean-Charles BORGHINI**

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix) :

Christophe BIANCHI (Durance Luberon Verdon Agglomération) ; **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon)

Date de convocation
02/09/2022

Ont donné pouvoir :

Porteurs d'1 voix : **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougou) à **Michèle BIZOT-GASTALDI** ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines) à **Antoine FAURE** ; **Bruno BICHON** (Thorame basse) à **Paul CORBIER**

Délibération
n°22_09_B7_09

Vente du livret pédagogique sur le sentier découverte du Domaine de Valx

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre de la régie de recettes mise en place par délibération du comité syndical en date du 22 mars 199, modifiée par délibération du comité syndical du 9 juillet 2008 ;

Considérant que le comité syndical a, par les délibérations suscitées, chargé le Bureau de prendre toute décision nécessaire au bon fonctionnement de la régie de recettes ;

Le Président expose,

Le Domaine de Valx-Félines se situe sur la commune de Moustiers-Sainte-Marie et s'étend sur 240 ha. Il a été acquis progressivement par le Conservatoire du Littoral depuis les années 90. En 1999, le Parc naturel régional du Verdon devient gestionnaire du site pour 30 ans.

Depuis la création de la ferme pédagogique en 2014, le Parc porte sur le domaine un projet pédagogique centré sur l'agriculture et l'alimentation, accueillant ainsi des groupes de jeunes (écoles, collèges, lycées, centres de loisirs...) mais aussi des visiteurs (habitants et touristes) à qui sont proposés divers ateliers/stages/événements. Dans la perspective de repenser l'accueil du public sur le domaine (schéma d'accueil en cours de réalisation) et de renforcer l'offre pédagogique, le Parc souhaite développer un parcours d'interprétation le long de ce sentier.

Le Parc du Verdon a également réalisé, avec le bureau d'étude Passe muraille un livret pédagogique permettant aux familles avec enfants de découvrir le domaine de Valx grâce à une approche ludique.

Il est ainsi proposé aux membres du Bureau de vendre ce livret pédagogique.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- décident de vendre le livret pédagogique sur le sentier découverte du domaine de Valx, à compter de 2023, aux tarifs suivants : **Tarif à l'unité : 2 € TTC** (TVA non applicable) / **Tarif par lot de 10 unités : 15 € TTC** le lot (TVA non applicable)
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Sur les signatures
Pour le bureau conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le



DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCEEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
15/09/2022**L'an deux mille vingt-deux, le quinze-septembre,**

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14 h 00 à Baudinard sur Verdon sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	11 + 3	14
Total des voix : 17		

Etaient présents :

8 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons).

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (4 voix) : **Jean-Charles BORGHINI**

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix) :

Christophe BIANCHI (Durance Luberon Verdon Agglomération) ; **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon)

Date de convocation
02/09/2022

Ont donné pouvoir :

Porteurs d'1 voix : **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougou) à **Michèle BIZOT-GASTALDI** ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines) à **Antoine FAURE** ; **Bruno BICHON** (Thorame basse) à **Paul CORBIER**

Délibération
n°22_09_B7_10

Prise en charge des frais d'un intervenant pour le projet « Archéo'Verdon »

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Le Président expose,

Le projet Archéo'Verdon, porté par le Parc, s'articule autour de plusieurs temps culturels et pédagogiques :

- L'organisation de journées de sensibilisation à l'archéologie : un comité syndical thématique à l'attention des élus en 2023 et une journée de rencontre des professionnels du tourisme – marqués Parc.
- L'édition d'un courrier scientifique du Parc hors-série sur les découvertes archéologiques du Verdon. Cet ouvrage donnera la parole à des chercheurs sur de nombreuses thématiques. Parution prévue en juin 2023.
- Des bistrotts archéo' organisés en 2023 à l'occasion des journées européennes de l'archéologie. Notre souhait est de faire partager les découvertes au plus grand nombre et de permettre la rencontre d'archéologues avec les habitants.
- Des projets menés avec des écoles, collèges et centre de loisirs (appel à projet en cours) sur l'année scolaire 2022 – 2023. Il s'agit d'inviter les jeunes du territoire à découvrir l'histoire de leur territoire.

Concernant les projets avec les jeunes, l'un d'eux va se dérouler à Vinon-sur-Verdon avec un groupe de 10 – 11 ans du centre de loisirs. Pour cela nous allons mobiliser des intervenants dont une chercheuse spécialiste des mosaïques. Il s'agit de Véronique Blanc Bijon, chercheuse au CNRS à Aix-en-Provence au Centre Camille Jullian. Elle nous parlera de la mosaïque de la villa Pèbre découverte sur la commune.

Son intervention aura lieu la semaine du 31 octobre au 4 novembre. Elle interviendra à titre gratuit mais demande à ce que ses frais soient pris en charge.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau

- Approuvent le remboursement à Mme Véronique Blanc Bijon de ses frais de déplacement à l'occasion de cette intervention (kilomètres, péages, repas) selon le barème applicable aux agents de la fonction publique territoriale.
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

Le Président
Bernard CLAP



DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
15/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze-septembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14 h 00 à Baudinard sur Verdon sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	11 + 3	14
Total des voix : 17		

Etaient présents :

8 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons).

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (4 voix) : **Jean-Charles BORGHINI**

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix) :

Christophe BIANCHI (Durance Luberon Verdon Agglomération) ; **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon)

Date de convocation
02/09/2022

Ont donné pouvoir :

Porteurs d'1 voix : **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougion) à **Michèle BIZOT-GASTALDI** ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines) à **Antoine FAURE** ; **Bruno BICHON** (Thorame basse) à **Paul CORBIER**

Délibération
n°22_09_B7_11

Renouvellement de la convention inter-parcs pour le projet de base de données documentaire mutualisée

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Le Président expose,

Se doter d'une base de données documentaire structurée sous la forme d'un centre de ressources documentaires permet aux parcs naturels régionaux de répondre à plusieurs enjeux :

1. Répertorier et structurer la masse de la connaissance disponible
2. Permettre un accès rapide à cette connaissance, pour mieux la valoriser (aux professionnels, aux communes et au grand public - démarche open data – obligation des collectivités/ARRHUS)

De son côté le Parc du Verdon a souhaité dès 2014 développer un accès numérique avec des ressources documentaires consultables en ligne ou à minima référencés (pas de développement d'espace d'accueil physique en raison d'un manque de moyens en interne). Suite à un diagnostic de territoire et à une consultation pour identifier les solutions envisageables, le Parc du Verdon a opté pour le développement d'un centre de documentation en ligne via l'outil PMB qui est un outil numérique de Système d'information et de gestion des bibliothèques. L'hébergement et la maintenance se font via la société PMB. Le logiciel dispose d'une interface administrateur pour la saisie et interface grand public pour consulter. Le fonctionnement actuel connaît ses limites en termes de stockage, de motivation collective. Le Parc du Verdon voudrait remédier à cela.

De son côté le Parc des Préalpes d'Azur est engagé sur un programme d'actions Ingénierie scientifique et financière pour une gestion intégrée de la biodiversité, conciliant sa préservation et sa valorisation économique, dans un contexte de changement climatique (BIOPSE). Ce programme porte un volet visant à structurer et porter à connaissance la diversité des données bibliographiques concernant la biodiversité et les espaces naturels des Préalpes d'Azur, financé par l'Etat, la Région et/ou l'Europe.

Vu l'analyse comparée intérêt/coût de différentes solutions techniques dans le cadre de la mission temporaire d'aide à la décision pour structurer la connaissance environnementale portant sur les Préalpes d'Azur ; et considérant l'intérêt des Parcs avec en priorité les Parcs naturels régionaux du Verdon et des Préalpes d'Azur et vu l'accord des autres Parcs de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur pour contribuer au développement d'une solution commune ; il a été proposé de faire évoluer l'outil existant sur le Verdon pour en faire un outil interparcs.

Ainsi, en 2020 le Parc des Préalpes d'Azur s'est rapproché du Parc du Verdon afin de mieux appréhender son outil et fonctionnement. Une entente de principe est née. Elle a été renforcée par des échanges avec la société PMB pour s'assurer des possibilités d'évolution et de coopération, en faisant évoluer l'outil du Parc du Verdon, ce qui permet de s'appuyer sur l'existant.

... / ...

Après discussions en réunions de travail et en assemblée générale de l'association des Parcs, le principe d'une évolution de l'outil du Parc naturel régional du Verdon vers un outil interparcs est acté en 2021 ; le développement de la nouvelle interface et la migration des données rejoignent les serveurs propres au Système d'Information Territorial Interparcs plutôt que d'être hébergées chez le fournisseur de l'interface de saisie/consultation courant 2022.

Ce projet interparcs présente plusieurs avantages :

- Dynamique commune, vitrine institutionnelle, complément cohérent au SIT concernant les obligations open DATA
- Valoriser ce qui a déjà été « pensé » par le Verdon
- Accès unique à toutes les ressources des PNR (intéressant entre nous et pour nos partenaires d'échelle régionale).
- Mutualisation des coûts de développement et fonctionnement

Prise en charge par le Parc du Verdon des frais annuels couvrant le fonctionnement : Contrat annuel PMB d'assistance hotline + Coût annuel de maintenance + Coût annuel d'acquisition et de renouvellement du certificat + Maintenance annuelle du certificat = 1 626,28 € TTC maximum

Ces frais annuels étant partagés entre les deux structures, le Parc du Verdon refacturera la moitié de la somme au Parc des Préalpes d'Azur, soit un montant de 813,14 € TTC maximum

Ce montant sera réévalué au moment de la mise en place opérationnelle du projet interparcs (actuellement en cours de construction). Cela fera l'objet d'un avenant. Cette action est autofinancée par le Parc pour sa part.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- valident la convention qui a pour objet de définir les modalités de partenariat et la répartition des coûts pour le développement de la base de données documentaire du Parc du Verdon vers un outil interparcs pour cette seconde année
- autorisent le Président à signer cette convention, ses avenants ainsi que toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président
Bernard CLAP



DEL22_09_B7_11

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
15/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze-septembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14 h 00 à Baudinard sur Verdon sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	11 + 3	14
Total des voix : 17		

Etaient présents :

8 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons).

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (4 voix) : **Jean-Charles BORGHINI**

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix) :

Christophe BIANCHI (Durance Luberon Verdon Agglomération) ; **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon)

Date de convocation
02/09/2022

Ont donné pouvoir :

Porteurs d'1 voix : **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougou) à **Michèle BIZOT-GASTALDI** ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines) à **Antoine FAURE** ; **Bruno BICHON** (Thorame basse) à **Paul CORBIER**

**Délibération
n°22_09_B7_12**

AVIS SUR LE PROJET DE CARTE COMMUNALE DE LA COMMUNE DE BRENON

Le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon est consulté en tant que personne publique associée dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme. Concernant les cartes communales, le Parc du Verdon peut être associé à la rédaction du projet, puis il émet un avis qui est pris en compte dans le cadre de l'enquête publique. L'élaboration de la carte communale de Brenon a été lancée en 2017 afin de remplacer le plan d'occupation du sol (POS) devenu caduque la même année.

La commune de Brenon appartient au territoire de la Communauté de communes Lacs et gorges du Verdon, qui n'est actuellement pas couverte par un schéma de cohérence territorial (SCOT) approuvé, bien qu'il soit en cours d'élaboration. Le territoire communal est compris dans le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Verdon opposable aux documents d'urbanisme. Située en zone de montagne, la commune est soumise aux dispositions de la loi Montagne. En l'absence de document d'urbanisme, la commune de Brenon est assujettie au règlement national d'urbanisme (RNU). La carte communale de Brenon qui sera approuvée devra être compatible avec la charte du Parc.

Le présent avis a été analysé puis débattu au sein du bureau du Parc du Verdon, qui s'est tenu le 15 septembre 2022.

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PAYSAGERS

Le Parc souligne la prise en compte de plusieurs éléments dans le rapport de présentation :

- L'identification des principaux réservoirs de biodiversité et corridors écologiques, sur la base des informations issues du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE).
- La volonté de préserver les grands ensembles naturels et le potentiel agricole de la commune.
- Une approche synthétique et claire des paysages du territoire communal prenant en compte les perceptions visuelles.
- La bonne identification des éléments de patrimoine bâti.
- L'évocation de l'enjeu de pollution lumineuse.

Le Parc souhaite que plusieurs points soient complétés ou modifiés dans le rapport de présentation.

Concernant la carte de la trame verte et bleue (TVB) présentée dans le rapport de présentation, il s'agit d'une déclinaison du SRCE qui pourrait être précisée à une échelle plus fine, sur la base des données produites par le Parc en 2019 (au 1 / 10 000^e). Il est conseillé au bureau d'études de prendre l'attache du Parc du Verdon qui peut l'accompagner pour réaliser ce travail (voir les extraits de la TVB sur les zones de développement de Brenon, en annexes).

Concernant les haies et les arbres isolés en milieu agricole (infrastructures agro-écologiques), ces éléments pourraient également être pris en compte dans le rapport de présentation en prenant appui sur les données du Parc. Ces éléments contribuent à l'identité visuelle du territoire et enrichissent la trame verte et la mosaïque agricole de la commune. Ils conviendraient d'inciter à les préserver, comme cela est généralement le cas dans les plans locaux d'urbanisme (PLU) au travers de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme. Les couches SIG sont téléchargeables sur le système d'information territorial des PNR de PACA. *Lien vers le catalogue :* <http://geo.pnrpaca.org/geoservices/catalogue-de-donnees/>.

Concernant les zones humides, le Parc a procédé à l'actualisation de son inventaire en 2020 conformément à la réglementation et de **nouvelles zones ont été identifiées sur Brenon** (voir cartographie présente en annexe et données SIG en pièces jointes). Il conviendrait de présenter cette donnée dans le rapport de présentation et d'inciter à minima à ne pas remblayer, ni déblayer, ni drainer, ni imperméabiliser, principe généralement introduit dans les règlements des PLU et définit dans le SAGE Verdon (disposition 39).

Concernant la lutte contre la pollution lumineuse, il pourrait être mentionné l'engagement de la commune qui procède à des coupures nocturnes de l'éclairage public depuis deux ans, ce qui devrait lui permettre d'obtenir le label « Villes et villages étoilés » (à horizon 2024). Par ailleurs, il conviendrait d'inciter à limiter voire à éviter l'éclairage des futures zones d'extension urbaine ou à défaut de privilégier l'installation de système de détection de présence intelligent (sur luminaire LED).

Enfin, il est recommandé d'insérer en annexes plusieurs guides édités par le Parc du Verdon, afin d'orienter les habitants dans leur démarche de projet d'aménagement ou de construction tels que :

- Le guide pratique « Espèces exotiques envahissantes » : <https://www.parcduverdon.fr/fr/actualites/especes-exotiques-envahissantes>.
- Le guide pratique « Concevoir, planter, entretenir des haies » : <https://www.parcduverdon.fr/fr/mieux-vivre-dans-le-verdon/concevoir-planter-entretenir-sa-haie>.

ENJEUX D'OUVERTURE A L'URBANISATION

Le Parc relève l'effort mis en œuvre par la commune à travers son projet de carte communale, **pour réduire d'un peu plus de moitié les espaces constructibles par rapport à l'ancien POS**, à travers un développement urbain projeté relativement resserré autour des deux entités urbaines du territoire.

Le Parc attire l'attention sur la définition d'un projet de développement qui semble quelque peu ambitieux au regard du nombre de nouveaux habitants pressentis, soit 9 à 12 logements à produire pour 10 nouveaux habitants à horizon 2030. Une étude plus fine du potentiel de densification au sein du tissu urbain existant et notamment du village mériterait d'être réalisée.

Concernant la zone de développement située au sud du noyau villageois, elle est située au sein d'un corridor écologique de la sous-trame des milieux ouverts et semi-ouverts de la TVB du Parc du Verdon. Il convient de veiller à ne pas trop empiéter sur cet espace encore ouvert et de ne pas compromettre la fonctionnalité pastorale du secteur. Etant donné la proximité du site par rapport au village, un projet est toutefois intéressant mais il implique de porter une attention particulière à la qualité paysagère et environnementale du site surtout en l'absence de règlement écrit.

Concernant la zone de développement située au sud du hameau des Henry, elle est en partie située au sein de la trame forestière de la TVB du Parc du Verdon, qui ne semble pas présenter d'enjeu majeur. Toutefois, bien que le nombre de nouvelles constructions reste limité, il conviendra d'être vigilant au regard de leur implantation en milieu forestier et donc au regard du risque incendie potentiellement encouru. Ainsi en cas d'urbanisation de ce secteur, il faudra envisager une ouverture des milieux relativement conséquente au droit des futures parcelles constructibles et mener un traitement étagé de la lisière forestière, qui puisse être pénétrable par des troupeaux.

Enfin, le guide « Architecture et arts de bâtir traditionnels » édité par le Parc pourrait également être inséré en annexes de la carte communale : <https://www.parcduverdon.fr/fr/mieux-vivre-dans-le-verdon/comment-construire-et-restaurer-dans-le-verdon>.

EN CONCLUSION

A l'issue d'une présentation du projet de carte communale et d'échanges en bureau du Parc du Verdon, les élus ont souligné l'effort de limitation des zones de développement aux secteurs proches du village et du hameau des Henry. Ils ont émis, à l'unanimité, **un avis favorable assorti d'une réserve** sur le projet de carte communale de Brenon, **concernant la non prise en compte de la trame verte et bleue définie par le Parc du Verdon.**

*Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le*

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures

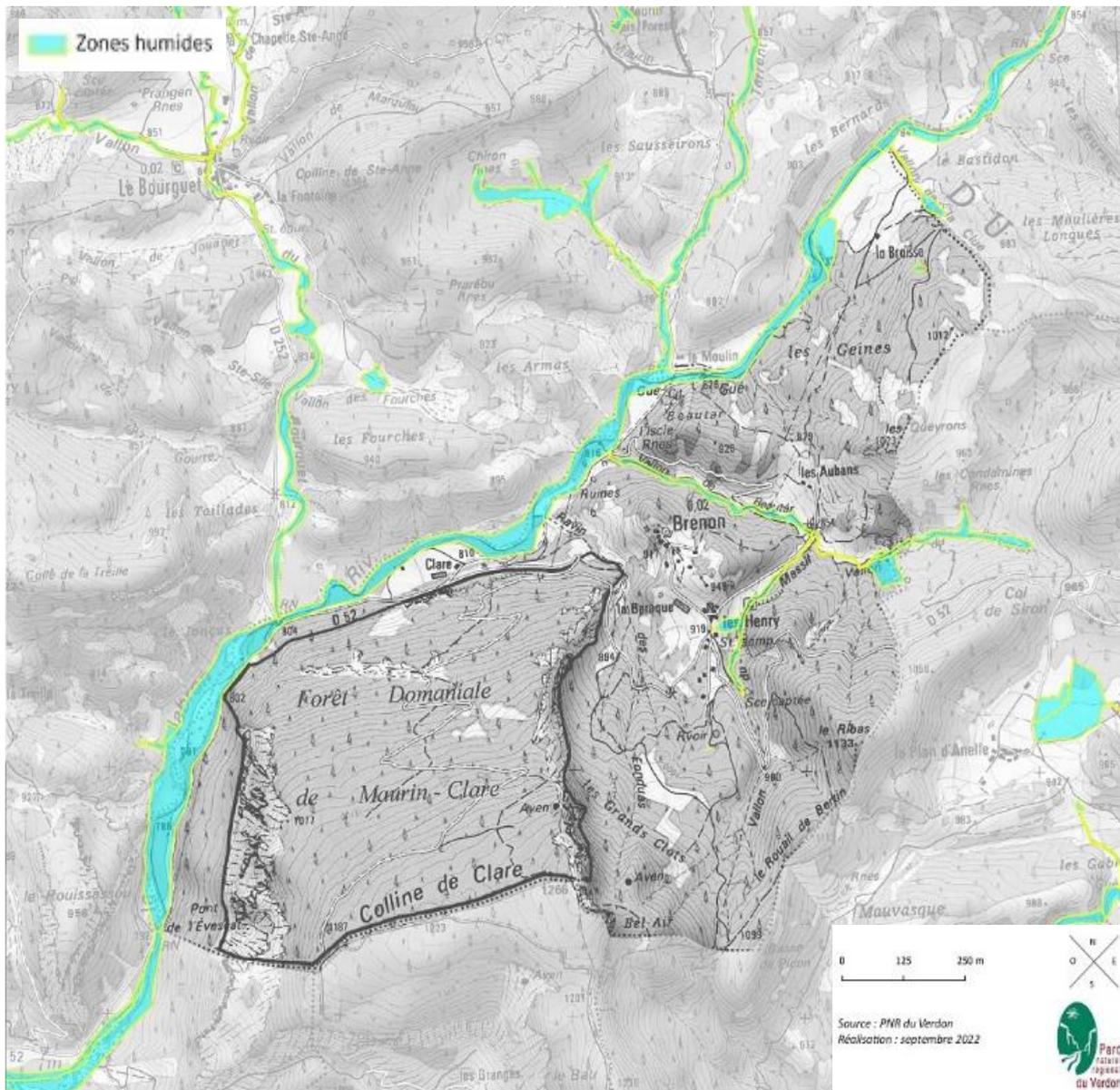
Pour extrait conforme

Le Président
Bernard CLAP

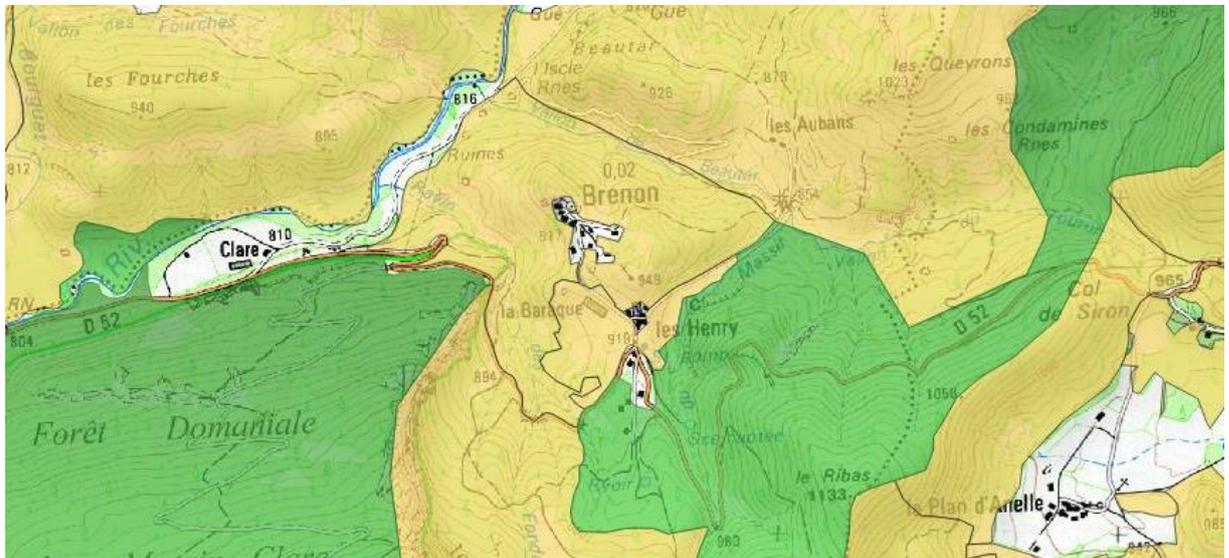


ANNEXES

Annexe 1 Cartographie des zones humides présentes sur la commune de Brenon suite à l'actualisation de l'inventaire menée en 2020 par le Parc du Verdon



Annexe 2 Cartographie de la trame verte et bleue du Parc du Verdon au droit des zones de développement de la commune de Brenon



-  Milieux ouverts, semi-ouverts
-  Milieux forestiers

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
15/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze-septembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14 h 00 à Baudinard sur Verdon sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	11 + 3	14
Total des voix : 17		

Etaients présents :

8 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons).

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (4 voix) : **Jean-Charles BORGHINI**

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix) :

Christophe BIANCHI (Durance Luberon Verdon Agglomération) ; **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon)

Date de convocation
02/09/2022

Ont donné pouvoir :

Porteurs d'1 voix : **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougion) à **Michèle BIZOT-GASTALDI** ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines) à **Antoine FAURE** ; **Bruno BICHON** (Thorame basse) à **Paul CORBIER**

Délibération
n°22_09_B7_13

Dispositif de soutien technique et financier aux communes concernant la rénovation énergétique des bâtiments communaux et de l'éclairage public

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon pour la période 2008-2020,

Vu la délibération du Bureau en date du 19 novembre 2020 relative au lancement d'un dispositif de soutien technique et financier concernant la rénovation énergétique des bâtiments communaux et de l'éclairages public

Depuis 2015, le Parc du Verdon et la CCAPV sont partenaires autour du label national Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV*). Jusqu'en 2020, ce programme commun a permis de financer 105 opérations de rénovation énergétique ou des investissements dans la transition énergétique pour plus de 1,7 millions d'€.

La dernière phase de TEPCV a permis au-delà du financement de travaux, de prélever une quote-part sur chaque opération et ainsi constituer un fonds de soutien territorial permettant de maintenir une animation de territoire et une aide à l'amorçage de nouveaux projets des communes.

Lors du bureau du 19 novembre 2020, les élus ont voté, dans le cadre de ce fonds, le lancement d'un dispositif de soutien technique et financier permettant d'accompagner les communes sur la rénovation énergétique de leurs bâtiments communaux et parcs d'éclairage, et les modalités d'aides.

La commune d'Aups s'est manifestée le 9 mai dernier pour demander un soutien à la réalisation d'un audit de son parc d'éclairage public. La dépense serait portée par la commune et financée de la manière suivante :

Montant du devis (HT) : 3 825 €

Participation SYMIELECVAR (acquise) : 33,33 % : 1 274,87 €

Participation Parc sollicitée : (70% - 33,33 % = 36,67%) : 1 402,62 €

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (M. Antoine FAURE, Maire d'Aups, ne prenant pas part au vote), les membres du Bureau :

- Valident la candidature de la commune de Aups, dans le cadre de cet appel à projet pour bénéficier d'un soutien technique et financier concernant le diagnostic d'éclairage public dans les conditions définies par délibération du 19 novembre 2020 ;
- Autorisent le Président à signer toutes modifications ultérieures et toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures

Pour valant conforme

Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le



DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
15/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze-septembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14 h 00 à Baudinard sur Verdon sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	11 + 3	14
Total des voix : 17		

Etaients présents :

8 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons).

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (4 voix) : **Jean-Charles BORGHINI**

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix) :

Christophe BIANCHI (Durance Luberon Verdon Agglomération) ; **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon)

Date de convocation
02/09/2022

Ont donné pouvoir :

Porteurs d'1 voix : **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougou) à **Michèle BIZOT-GASTALDI** ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines) à **Antoine FAURE** ; **Bruno BICHON** (Thorame basse) à **Paul CORBIER**

**Délibération
n°22_09_B7_14**

**Conventions pour l'accompagnement des communes en vue de la restauration et la valorisation
d'édifices bâtis**

*Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon pour la période 2008-2020,
Vu la délibération du Bureau en date du 1^{er} juillet 2021*

Le Parc a accompagné plusieurs communes sélectionnées dans le cadre d'un appel à communes volontaires lancé en 2020, sur des projets de restauration ou de valorisation de leurs édifices bâtis. Lors du Comité syndical du 1^{er} avril 2021, le cadre d'intervention du Parc a été présenté aux élus, l'accompagnement pouvant relever du conseil gratuit ou aller plus loin sous forme d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou de maîtrise d'œuvre.

Une contribution financière est demandée aux communes selon le niveau d'intervention du Parc, pour rétribuer une intervention en quasi-régie pour les communes adhérentes du Parc et permettre ainsi de soutenir la mission d'accompagnement proposée par le Parc sur la restauration et la valorisation du patrimoine. Ce cadre d'intervention a été validé par l'ensemble des élus sur la base de propositions tarifaires.

Un bilan a été réalisé par les techniciens en charge de cet accompagnement en tenant compte des deux années d'expérience écoulées. Le document de communication a également été révisé et un réajustement de la grille tarifaire est proposé pour être plus conforme au besoin des communes. Il est prévu d'informer les communes d'un nouvel appel à communes volontaires à partir du mois d'octobre, en y joignant ce document.

Il est ainsi proposé aux membres du Bureau de valider les nouveaux forfaits tarifaires (présentés dans la grille ci-dessus) qui seront proposés aux communes adhérentes au Parc dans le cadre du prochain appel à communes volontaires.

Mode d'intervention	Contenu de l'intervention	Durée	Coût
Conseils Définition du projet	Conseils techniques, démarches à suivre, pistes financières ; remise d'une note d'opportunité		Non payant
RESTAURATION			
AMO	Montage du projet de restauration : dossier de financement, travaux d'entretien sans nécessité de maîtrise d'œuvre...	De 1 à 3 jours De 4 à 6 jours Plus de 6 jours	500 € 1 000 € 1 500 €
MOE interne Chantier participatif	Conduite du chantier participatif (démarches administratives d'autorisation de travaux DP ou PC, dossier de consultation, préparation et coordination du chantier...	De 1 à 3 jours De 4 à 6 jours Plus de 6 jours	500 € 1 000 € 1 500 €

... / ...

MOE interne Chantier artisan	Conduite du chantier artisan (démarches administratives d'autorisation de travaux DP ou PC, dossier de consultation, préparation et coordination du chantier...	De 1 à 3 jours De 4 à 6 jours Plus de 6 jours	1 000 € 2 000 € 3 000 €
En MOE interne seulement	Assurance conception et suivi des travaux pour les chantiers en maîtrise d'œuvre interne (chantiers participatif et artisan)	Forfait	0,6% du coût des travaux
MOE externe	Suivi de l'opération en phase chantier artisan : suivi administratif, participation et organisation de réunions de chantiers, aide à la consultation et suivi de la maîtrise d'œuvre...		500 €
VALORISATION			
AMO Projet de valorisation	Suivi administratif, participation et organisation de réunions de travail, réalisation en interne ou prestation extérieure selon l'ampleur du projet...	De 1 à 3 jours De 4 à 6 jours Plus de 6 jours	500 € 1 000 € 2 000 €
AMO Projet de restauration	Rédaction et conception d'un panneau, organisation de conférence, spectacle...	De 1 à 3 jours De 4 à 6 jours	500 € 1 000 €

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Valident les nouveaux forfaits tarifaires d'intervention du Parc pour l'accompagnement des communes en vue de la restauration et la valorisation d'édifices bâtis, applicables à compter de l'exercice 2023
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture

Le
et publication le

Pour extrait conforme

Bernard CLAP
Président
Bernard CLAP

